

DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR

2025-2026

1ère demande Passage au CP

Vous avez reçu le certificat d'inscription de votre enfant. Pour des motifs exceptionnels vous pouvez demander un changement d'école sur Cergy.

Vous devez pour cela remplir ce formulaire et l'accompagner :

- d'une lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez une autre école
- des justificatifs à l'appui de votre demande : certificat médical, nouveau contrat de location, attestation d'achat d'un logement du notaire, contrat de travail de l'assistante maternelle ...etc.

Le formulaire devra être retourné à l'Hôtel de ville ou dans l'une des mairies annexes, avant le 26 avril 2025

Toute demande incomplète ou parvenant à la Ville après cette date ne sera pas instruite sauf déménagement réalisé après cette date sur justificatif.

Cette demande ne vaut pas inscription.

Elle sera étudiée par les membres de la commission de dérogation qui aura lieu en mai 2025. Cette commission est présidée par l'Adjointe au maire déléguée à l'éducation et à la réussite éducative, de directeurs d'écoles, des inspecteurs de l'Education nationale et de représentants de l'administration municipale.

La décision de cette commission vous sera adressée uniquement par courrier ou par courriel courant du mois de mai. En cas d'avis favorable, un nouveau certificat d'inscription vous sera adressé par courrier ou mail.

ÉCOLE DE SECTEUR :

ÉCOLE SCOLARISÉE ACTUELLEMENT :

ÉCOLE SOUHAITÉE :

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Admission en classe deen septembre 2025.

PARENTS

Père (ou tuteur légal)

Mère

Adresse

Ville : Code postal.....

☑ Domicile : ☑ Portable : ☑ Travail :

@ E-mail :

www.cergy.fr/education



MOTIF DE LA DEMANDE

- Déménagement en cours d'année scolaire : préciser la date du déménagement et joindre la copie du bail signé ou attestation d'achat du logement par le notaire.
- Garde par une assistante maternelle ou un membre de la famille proche de l'école souhaitée
 → Pour l'assistante maternelle : joindre le contrat de travail et le justificatif de domicile.
 → Membre de la famille : joindre une attestation sur l'honneur, un justificatif de domicile, une attestation de l'employeur indiquant les horaires de travail des parents.
- Autres motifs :
 → Joindre tous les documents justifiant la demande

Le
 Signature des parents (ou du tuteur légal) :

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'accueil général de l'Hôtel de Ville en composant le numéro suivant : 01 34 33 44 00

PROTECTION DES DONNEES

La commune a mis en place des formulaires de demande de dérogation de secteur pour permettre à des enfants résidant à Cergy de demander un changement d'école sur Cergy pour des motifs exceptionnels.

La base légale du traitement est l'obligation légale (cf. article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Le maire est responsable du traitement des données.

Les informations sont recueillies via un formulaire papier, puis enregistrées dans des fichiers Excel. Vos données personnelles sont enregistrées et conservées pendant 5 ans

- *Par la mairie, pour le formulaire papier et les justificatifs fournis dans le service pôle vie scolaire dans des classeurs qui sont fermés dans des armoires. Ensuite ces dossiers sont envoyés au service archivage*
- *Ces dossiers (formulaires et justificatifs) sont scannés via notre réseau où ils sont sauvegardés*

Le traitement de ces données a pour finalité de permettre à votre (vos) enfant(s) d'être scolarisé(s) dans une école et de fréquenter les périscolaires.

Les destinataires de ces données sont :

- *Les membres de la commission de dérogation qui statuent sur les demandes*
- *Les directeurs d'école, les représentants de l'inspection de l'éducation nationale et les services partenaires de la mairie exemple (Cergy Famille)*

Vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie postale : Madame Guillemette Besson, Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture, BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex ou par courriel dpo@cergy.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

www.cergy.fr/education

